

ment, l'autre jour, à ce propos, qu'il craignait bien que la bonne entente qui n'avait jamais pu régner entre les partis dans l'ancien parlement, où l'on s'entendait si bien, ne s'établirait jamais dans le nouveau, où l'on s'entend si peu ; et il ajoutait en manière de conclusion ironique, qu'un parlement où l'on ne peut pas parler est une affaire manquée ; que ce qu'il y aurait de mieux à en faire serait de le convertir en asile de sourds et muets. Nous nous empressons de dire que nous ne donnons pas dans ces idées extrêmes, mais ne serait-il pas possible, en construisant une tribune d'une certaine manière, et en la plaçant dans un endroit favorable, que les orateurs s'y fissent entendre par toute la salle ? Au fait, pourquoi n'aurions-nous pas une tribune ? Ce serait peut-être une excellente occasion d'élever le niveau de l'éloquence parlementaire en élevant le piédestal des orateurs.

Mais les Chambres ont bien autre chose à faire qu'à s'occuper de ces vétilles. Elles se sont ouvertes au beau milieu de l'effervescence créée par l'invasion féniennne et ont voté dès le premier jour la suspension de l'*Habeas Corpus*. Elles auront à honorer la mémoire des braves volontaires morts au champ d'honneur, à solder généreusement le bilan de notre défense et enfin à discuter la constitution qui devra régir chacune des provinces du Canada sous le régime fédéral.

S. LESAGE.

---